

CVE EUROMETROPOLE NORD - VALORISATION DE LA MATIERE ORGANIQUE

COMPTE-RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL N°2 DU 30 SEPTEMBRE 2024

À REICHSTETT, BAS-RHIN



Compte-rendu rédigé par Quelia, mandatée par CVE

Synthèse de la réunion

Les participants

24 personnes ont participé à la réunion de travail dont des élus, des représentants du secteur agricole, énergétique et de l'environnement ainsi que des associations locales (voir page 3 la liste des participants).

Déroulé de la réunion de travail

- Rappel de la démarche CVE
- Les apports de la concertation
- Présentation du projet CVE Eurométropole nord
- Présentation des opportunités locales du projet
- Les prochaines étapes

Calendrier

- Décembre 2023 : Lancement du dispositif d'information et dialogue
- Automne-2024 : Dépôt des demandes : permis de construire et enregistrement ICPE
- Fin 2024 : Consultation publique
- Mi-2026 : Début des travaux de construction
- Fin 2027 : Mise en service

Information et dialogue

- 13 déc. 2023 - Réunion n°1 du groupe de travail
- Premier trimestre 2024 :
 - Lancement site internet du projet et adresse mail dédiée : contact@cve-eurometropole-nord.alsace
 - Diffusion de l'information par tract aux habitants de Reichstett
 - Organisation d'une réunion publique sur le projet
 - Organisation d'un petit déjeuner d'entreprises
- 23 juillet 2024 – Envoi d'une newsletter électronique
- 30 septembre 2024 – Réunion n°2 du groupe de travail
- Fin 2024 - Consultation publique organisée par la Préfecture après le dépôt de la demande d'enregistrement

Apports de la réunion de travail

Rappel du projet – Les échanges ont permis de rappeler la démarche de CVE pour valoriser la matière organique locale en produisant, dans une logique de circuit court, un compost naturel et un gaz renouvelable pour le réseau local (Page 4)

Une démarche de concertation volontaire – CVE a présenté l'ensemble du dispositif d'information et de dialogue volontaire mis en place autour du projet afin d'intégrer l'ensemble des acteurs locaux dans les échanges (Page 7).

Matières valorisées – CVE a présenté les matières qui seront valorisées par l'unité de méthanisation, principalement des biodéchets et des matières issues des entreprises alimentaires (Page 11)

Production d'un compost normé – Le cadre réglementaire lié à la production de compost normé a été expliqué par CVE (Page 14)

Enjeux environnementaux – Le site d'implantation, isolé des habitations, est situé sur une friche à vocation industrielle, présentant peu d'enjeux environnementaux (Page 16)

Trafic routier – Le trafic routier a fait l'objet de nombreux échanges dans la continuité de ceux initiés en décembre 2023, concernant notamment la M63 dans un contexte de développement des zones d'activités localement. L'ensemble du groupe de travail a recommandé l'organisation d'une réunion entre les différents industriels implantés sur le secteur au moment de la mise en service de l'unité de méthanisation prévue en 2027 (Page 18)

Gestion du site et sécurité – CVE a présenté l'ensemble des mesures pour garantir la gestion et la sécurité du site (Page 19 et 21)

Opportunités locales pour le territoire – CVE a indiqué être favorable à :

- Mettre en place une gouvernance partagée (Page 23)
- Poursuivre le dialogue (Page 23)
- Participer à une réflexion à long terme sur l'opportunité d'installer une station bioGNV (Page 24)

SYNTHESE DE LA REUNION	1	➤ Le cycle de la matière	15
		Réception des matières	15
LES PARTICIPANTS	3	Production et injection du biométhane	15
		Production du compost	15
		Respecter l'environnement sonore	16
INTRODUCTION	4	➤ Enjeux environnementaux	16
		Résultats de l'étude faune-flore	16
RAPPEL DU PROJET ET DU PROCESSUS DE METHANISATION	4	Mesures de compensation pour la zone humide	16
➤ Choix du site d'implantation	4	Intégration paysagère	17
➤ Principe de la méthanisation	5	➤ Gestion et traitement des eaux	17
Valoriser localement la matière organique du territoire	6	➤ Anticiper le trafic routier	18
Produire un gaz renouvelable	6	➤ La maîtrise de l'environnement olfactif	21
Produire un fertilisant naturel	6	➤ Sécurité du site	21
Garantir la fiabilité et la qualité de l'engrais	7	Injection du biométhane	21
➤ Les apports de la concertation	7	Stockage des engrais	22
UN PROCESSUS DE COMPOSTAGE ADAPTE AUX ENJEUX DU TERRITOIRE	10	LA VALORISATION DE LA MATIERE AU CŒUR DU TERRITOIRE	22
➤ Origine et disponibilité de la matière organique sur le territoire	11	➤ Les retombées globales du projet	22
Plan d'approvisionnement de l'unité	13	➤ Un capital ouvert à une gouvernance partagée	23
Démarche sanitaire pour la valorisation des sous-produits animaux	13	➤ Poursuivre le dialogue	23
➤ Relation et dialogue avec les unités de méthanisation du territoire	13	➤ L'opportunité d'installer une station BioGNV	24
➤ Réglementation pour la valorisation du compost	14	CONCLUSION	24
FONCTIONNEMENT DU SITE D'IMPLANTATION	15		

Les participants

24 personnes ont participé à la réunion de travail.

Collectivités Territoriales

Eurométropole de Strasbourg (EMS)

POL GILI Gerard, Responsable du département Énergies renouvelables
LACOMBE Cindy, Cheffe de projet mobilités décarbonées et énergies renouvelables

Commune de Reichstett

SCHULER Georges, Maire
ECKART Patrick, 1^{er} adjoint
MEYER Michèle, 2^{ème} adjointe
BETETA Marcel, Conseiller municipal
MONDON Max, Conseiller municipal
GEBEL Christian, Directeur Général des Services

Commune de Hoerd

MISCHLER Daniel, 2^{ème} adjoint A Pierre, 1^{er} adjoint

Acteurs agricoles

Chambre d'Agriculture d'Alsace

HUSS Régis, Directeur général adjoint
HAEGI Aline, Conseillère spécialisée énergies

Énergie

R-GDS

BOCK Roger, Directeur adjoint du développement
MACÉ Corentin, Ingénieur performance énergétique

Organisation citoyenne

Conseil de Développement de l'Eurométropole de Strasbourg (CODEV)

DOERFER Francis, Représentant

MARTIN Dominique, Représentante

Association Préserver Reichstett et ses environs (PREE)

FISCHER Pia, Présidente

BLIGNY Christine, Représentante

Association pour la Protection de la qualité de vie de La Wantzenau

BARUTHIO Martine, Présidente

Habitants volontaires

FAZI Christine

FAZI Nicolas

Porteurs du projet

CVE

FABIANI Jérôme, Chef de projet

ZILLIOX Éric, Chef de projet

Animation

Quelia

DELATTE Constant, Concertant

BASOL David, Concertant

Personnes et organismes excusés

HOFFSESS Marc, Conseiller eurométropolitain

PERRIN Pierre, Maire de Souffelweyersheim

GUILLERME Nicolas, 3^{ème} adjoint de la commune de Reichstett

UHL Jean-Christophe, Club affaires de Reichstett

EHRHARD FÉLIX, Méthamusau-Lingenheld

Agence de l'eau Rhin-Meuse

Les Amis de la Nature du Bas-Rhin

Introduction

Georges Schuler, Maire de Reichstett, remercie chaleureusement l'ensemble des participants pour leur présence à cette réunion de travail.

Constant Delatte, Quelia, qui anime la réunion indique les objectifs de la réunion :

- Présenter la version finalisée du projet en cours de dépôt en préfecture
- Poursuivre les échanges initiés fin 2023
- Se donner des perspectives pour la suite du projet et de la démarche de CVE

Ordre du jour

- **La valorisation des matières organiques (rappel)**
- **Les apports de la concertation, des échanges constructifs**
- **Un projet intégré et adapté aux enjeux locaux**
 - Un modèle d'unité en voie sèche et compostage adapté au territoire
 - Origine et disponibilité de la matière organique
 - Filières de valorisations de la matière organique
 - Implantation et résultats des études
 - Anticiper le trafic routier et l'accès au site
 - Maîtrise et gestion du site
- **La valorisation de la matière locale au cœur du territoire**
 - Les retombées économiques
 - Gouvernance partagée
 - Mettre en place un comité de suivi
 - Opportunité pour une station bioGNV
- **Les prochaines étapes**
- **Questions / Réponses autour du projet**

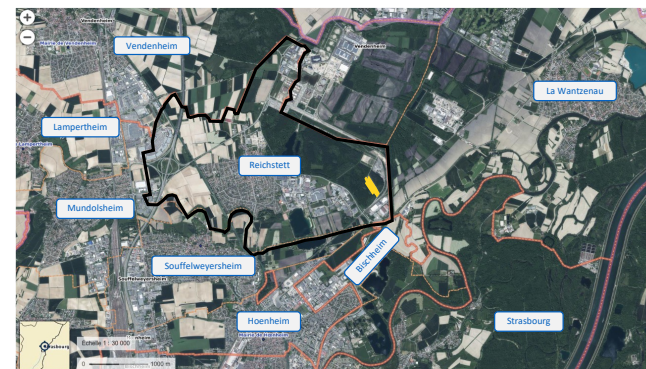


CVE Eurométropole Nord – Réunion Publique – 9 février 2024 5

Rappel du projet et du processus de méthanisation

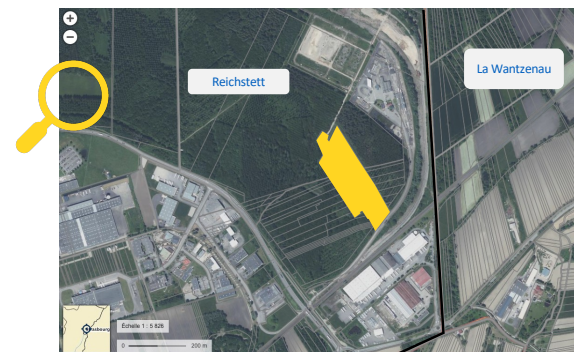
➡ Choix du site d'implantation

Localisation du site d'implantation CVE



CVE Eurométropole Nord – Groupe de Travail n°2 30 septembre 2024 7

Localisation du site d'implantation CVE



CVE Eurométropole Nord – Groupe de Travail n°2 30 septembre 2024 8

Localisation du site d'implantation CVE



CVE Eurométropole Nord – Groupe de Travail n°2
30 septembre 2024 9

Jérôme Fabiani, CVE, indique que le terrain est une friche industrielle qui appartient à Butagaz. Le site est entouré par la forêt de Reichstett.

Les critères de sélection d'un site d'implantation

- ✓ À l'intersection de la métropole et du secteur agricole
- ✓ Présence d'entreprises alimentaires
- ✓ Distance aux habitations > 200m
- ✓ Disponibilité du foncier (3 ha)
- ✓ Proximité du réseau de gaz
- ✓ Accès routier



CVE Eurométropole Nord – Groupe de Travail n°2
30 septembre 2024 10

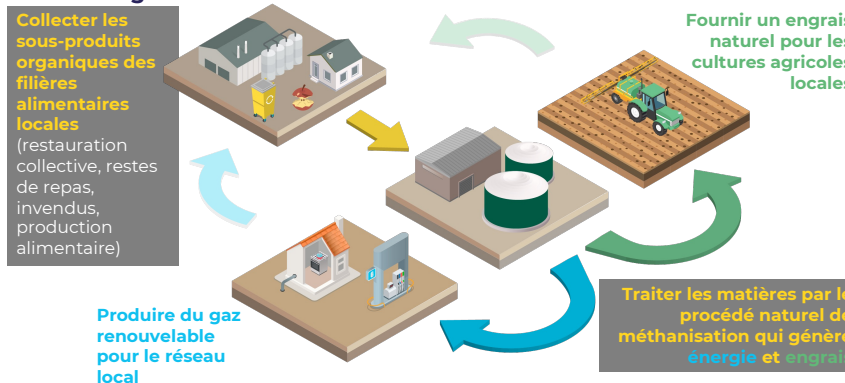
Jérôme Fabiani rappelle les critères ayant conduit CVE à sélectionner ce site pour l'implantation du projet. Ce choix résulte d'un dialogue initié en

2019 avec l'Eurométropole de Strasbourg, et la localisation retenue répond à l'ensemble des critères présentés ci-avant.

En réponse à des questions, il précise que la distance réglementaire de 200 mètres aux habitations ne concerne pas les entreprises. Les premières habitations se trouvent ici à plus de 400 m du site. De plus, l'accès routier au site est déjà établi, ce qui évite d'avoir à créer une route.

➔ Principe de la méthanisation

Une filière nouvelle pour l'économie circulaire de l'Eurométropole de Strasbourg



CVE Eurométropole Nord – Groupe de Travail n°2
30 septembre 2024 11

Jérôme Fabiani explique que le processus de méthanisation apporte trois avantages majeurs pour le territoire :

- Traitement et valorisation des matières organiques collectées localement,
- Production de gaz renouvelable injecté dans le réseau local, en remplacement du gaz fossile utilisé sur le territoire,

- Production d'un engrais organique naturel pour les cultures locales, en substitut des engrais fossiles employés par les agriculteurs.

Valoriser localement la matière organique du territoire

CVE s'inscrit dans la relocalisation des productions, la maîtrise des coûts et la réduction des impacts environnementaux
 Depuis 2024, toute matière organique doit être triée
 Aujourd'hui, il y a encore **des quantités importantes de matières organiques**, qui sont **peu valorisées localement**



Maximum 30 000 tonnes/an de matières organiques seront valorisées par CVE,
 < 1h c'est le temps de trajet moyen de collecte auprès des entreprises et collectivités locales

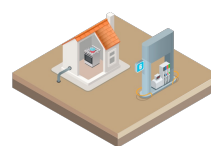
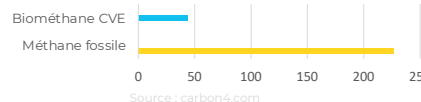
CVE Eurométropole Nord – Groupe de Travail n°2 12
 30 septembre 2024

CVE a pour ambition de valoriser les matières organiques du territoire, qui sont encore peu ou pas exploitées localement. Depuis janvier 2024, la législation rend obligatoire la valorisation des biodéchets dans les collectivités. L'unité proposée par CVE pourra traiter jusqu'à 30 000 tonnes de matières organiques par an collectées dans un rayon moyen d'une heure de trajet en camion.

Produire un gaz renouvelable

Le biométhane, une source d'énergie renouvelable issue du territoire

CVE va produire un biométhane qui réduit de 80% les émissions de CO₂



Une production de gaz à coût maîtrisé
 (coûts de production du biométhane peu dépendants du marché mondial fluctuant)



300 Nm³/heure de biométhane =
 chauffage, eau chaude et cuisson de **7 500 habitants** DU 100 bus urbains
 => **Jusqu'à 10 000 tonnes** de CO₂/an évitées

CVE Eurométropole Nord – Groupe de Travail n°2
 30 septembre 2024

CVE produira également du biométhane équivalent à la consommation en gaz d'environ 7 500 habitants par an. Le gaz vert produit, 80% moins émetteur de CO₂ que le gaz d'origine fossile, sera également moins soumis aux variations de prix.

Produire un fertilisant naturel

Un amendement organique et naturel pour les sols et cultures du département

Remettre de l'organique dans nos sols
 un défi pour la production agricole, en regard de la **qualité des sols, de l'eau** et de l'air



Le compost produit localement par CVE permet une **résilience des sols agricoles**

Production d'un compost normé
Jusqu'à 1200 ha de terres agricoles amendées
Un apport en matière organique
Des engrais chimiques évités chaque année

CVE Eurométropole Nord – Groupe de Travail n°2 14
 30 septembre 2024

CVE s'engage dans une démarche circulaire qui vise à restituer au sol les matières organiques valorisées, nourrissant ainsi les plantes et les sols. L'unité produira une quantité de compost normé capable de fertiliser jusqu'à 1 200 hectares de terres agricoles chaque année, offrant une alternative durable aux engrais traditionnels. Les cultures résultant de cette valorisation des matières organiques absorbent le CO₂ libéré, contribuant à maintenir un cycle naturel du carbone. Cette approche favorise non seulement la santé des sols, mais renforce également l'équilibre écologique global.

Garantir la fiabilité et la qualité de l'engrais

Concernant la maîtrise des risques liés aux antibiotiques dans l'engrais organique, l'équipe CVE précise n'avoir aucun intérêt à ce que les matières traitées contiennent des antibiotiques, car leur présence dans le méthaniseur inhiberait la production de biogaz. Les agriculteurs partenaires de CVE sont d'ailleurs tenus de signaler si leur élevage a fait l'objet de traitements antibiotiques. CVE souligne également que l'usage des antibiotiques chez les éleveurs est en nette diminution, ce qui réduit encore le risque à la source. De plus, seulement 6% des matières entrantes proviendront d'effluents d'élevage, limitant ainsi fortement le risque. Enfin, CVE ajoute que, sur une exploitation agricole, les lisiers et fumiers sont des matières qui retournent au sol dans les champs sans contrôle sur les antibiotiques. Le processus de méthanisation puis de compostage apporte ainsi des garanties sanitaires supplémentaires par rapport aux pratiques.

➔ Les apports de la concertation

Le calendrier du projet



CVE Eurométropole Nord – Groupe de Travail n°2
30 septembre 2024

Constant Delatte rappelle que CVE a engagé une démarche de concertation volontaire en amont des démarches administratives. La réunion n°2 du groupe de travail se déroule ainsi au moment où la demande d'autorisation est transmise aux services de la préfecture.

Groupe de travail n°1 – 13 décembre 2023

20 participants :

- Eurométropole de Strasbourg
- Commune de Reichstett
- Commune de Vendenheim
- Chambre d'agriculture
- Profession agricole
- R-GDS
- CODEV
- PREE
- Alsace Nature
- Association d'entreprises



Thématiques abordées :

- Présentation de CVE
- Matières à valoriser
 - Origine géographique
 - Relation avec les unités de méthanisation du territoire
- Valorisation de l'engrais organique
- Valorisation énergétique
- Trafic routier
 - Accès au site depuis la M63
- Information et dialogue
 - Organisation d'une réunion publique
 - Prendre contact avec les entreprises voisines



CVE Eurométropole Nord – Groupe de Travail n°2
30 septembre 2024

Le groupe de travail n°1 a été l'occasion de

- Présenter la démarche de CVE
- Valider le dispositif de concertation
- Recueillir les attentes avec les acteurs du territoire

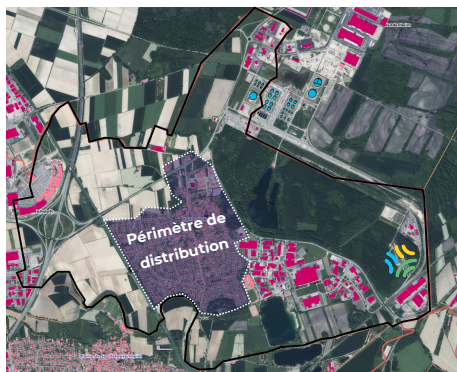
Distribution d'une carte postale d'information aux habitants de Reichstett - Du 30 janvier au 1^{er} février 2024

2 500 tracts distribués 📧

- Présentation du projet
- Invitation à la réunion publique
- Appel à volontaires
- Accès au site internet du projet
- Possibilité de contacter CVE

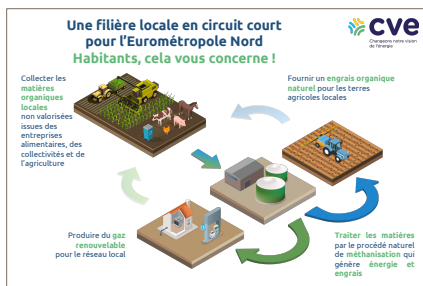
Information relayée 📧

- Réseaux sociaux de la commune Reichstett
- Site internet du projet



CVE Eurométropole Nord – Groupe de Travail n°2
30 septembre 2024 18

Distribution d'une carte postale d'information aux habitants de Reichstett - Du 30 janvier au 1^{er} février 2024



Recto

Verso



CVE Eurométropole Nord – Groupe de Travail n°2
30 septembre 2024 19



Suite aux recommandations du groupe de travail, CVE a organisé une réunion publique le 9 février 2024 dans la salle des fêtes de Reichstett. Une cinquantaine d'habitants ont participé et ont profité de la réunion pour échanger avec CVE sur le projet et ainsi poser des questions.

CVE avait fait distribuer à l'ensemble des habitants de Reichstett (2 500 boîtes aux lettres) un tract d'information sur le projet visant à :

- Informer les riverains du projet du processus de méthanisation
- Faire connaître le site internet et l'adresse email dédiés au projet
- Inviter les habitants à se porter volontaire pour apporter leur contribution au projet
- Inviter les habitants à la réunion publique

Réunion publique – 9 février 2024



~ 50 participants de Reichstett



Dernières Nouvelles d'Alsace
22 février 2024



Thématiques abordées :

- Présentation de CVE et de la démarche
- Matières à valoriser
- Disponibilité de la matière organique
- Production de compost
- Qualité du compost
- Production de biométhane
- Caractéristiques du biométhane
- Distribution du biométhane par R-GDS
- Trafic routier
- Accès au site depuis la M63
- Maîtrise de l'environnement olfactif

CVE Eurométropole Nord – Groupe de Travail n°2
30 septembre 2024 20

L'appel à volontaires a également été diffusé à l'occasion de la réunion publique où 4 habitants se sont inscrits et ont été ensuite invités à participer à la deuxième réunion du groupe de travail.



Petit déjeuner d'entreprises – 22 février 2024

7 entreprises participantes

Thématiques abordées :

- Présentation de CVE et de la démarche
- Production de compost
- Localisation et accès au site CVE
- Opportunités de coopération



Courrier d'information posté le 5 février 2023 à 146 entreprises
 CVE Eurométropole Nord – Groupe de Travail n°2
 30 septembre 2024



CVE a également informé l'ensemble des entreprises des zones présentées en jaune dans la carte ci-dessous par un courrier d'information. Les entreprises voisines, premiers voisins de CVE, ont également été invitées à un petit déjeuner d'entreprises.

Envoi d'une newsletter électronique – 23 juillet 2024

Thématiques abordées :

- Présentation de la démarche
- Bilan des actions menées
- Les étapes à venir

28 inscrits à la newsletter

Inscrivez-vous ici



CVE Eurométropole Nord – Groupe de Travail n°2
 30 septembre 2024

Une liste de diffusion a été mise en place et a fait l'objet de l'envoi d'un courrier électronique pendant l'été 2024 pour présenter les étapes à venir du projet.

N.B. : Vous pouvez vous inscrire à la liste de diffusion en [cliquant ici](#).

Les moyens d'information numérique

- Site internet dédié au projet
- Une adresse mail dédiée au projet



➔ Au total, **près de 400 visiteurs** sur le site ont été recensés depuis le mois de janvier 2024

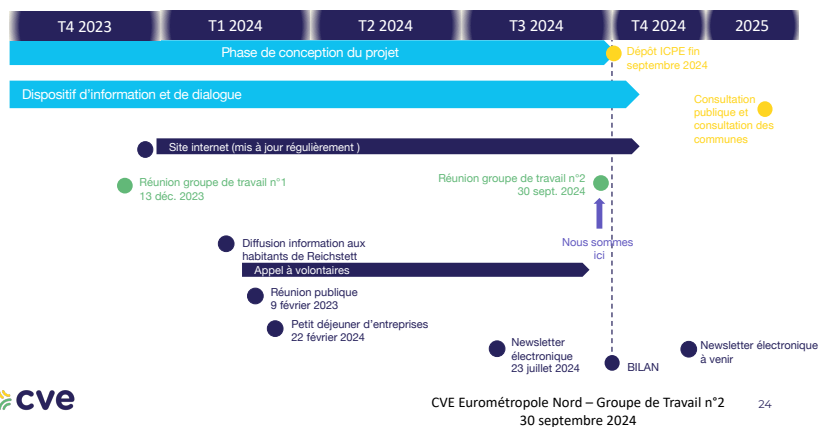
CVE Eurométropole Nord – Groupe de Travail n°2
 30 septembre 2024

Un site internet dédié au projet est également en ligne depuis le mois de janvier 2024 à l'adresse suivante :

<https://cve-eurometropole-nord.alsace>

L'ensemble des comptes-rendus des réunions sont disponibles sur la page actualités du projet.

Calendrier de la concertation



CVE Eurométropole Nord – Groupe de Travail n°2
30 septembre 2024 24

Constant Delatte explique que le dépôt des demandes de permis de construire et d’enregistrement ICPE sont en cours auprès de la préfecture. Une consultation publique sera prochainement organisée par la préfecture auprès :

- De la commune d’implantation
- Des communes concernées par le plan d’épandage. L’ensemble de ces communes ont été conviées au groupe de travail par CVE.

Georges Schuler ajoute qu’une délibération aura également lieu à l’échelle de l’Eurométropole de Strasbourg et que les 33 communes de la métropole seront consultées au sujet du projet CVE.

Un processus de compostage adapté aux enjeux du territoire

UN MODÈLE D'UNITÉ EN VOIE SÈCHE ET COMPOSTAGE ADAPTÉ AU TERRITOIRE

Pourquoi le choix d'un modèle en voie sèche et compostage ?

- Technologie et procédé qui répondent aux besoins des parcelles agricoles locales :
 - Compost non-liquide
 - Compatible avec la constitution des sols
 - Présence de nappes affleurantes
- Intérêt de valoriser l’engrais sous forme de compost

DESCRIPTION DU MODELE D'UNITE CHOISI

Processus de compostage

- Dégradation de la matière organique par micro-organismes
- Processus contrôlé
- ➔ **Mélange avec des déchets verts pour produire du compost**
- **10 à 12 000 t/an**
- Vente locale
 - Direct CVE
 - Coopérative agricole

Gestion du compost (Arrêté du 20/04/12)

- Respect des normes de production des matières fertilisantes
- Traçabilité par lots, suivi et enregistrement des sorties



CVE a décidé de privilégier un modèle d’unité de méthanisation en voie sèche pour répondre aux besoins des agriculteurs et aux caractéristiques des sols en Alsace. L’unité produira entre 10 000 et 12 000 t/an de compost qui sera distribué par CVE en direct ou vendu à des coopératives agricoles.

DESCRIPTION DU MODELE D'UNITE CHOISI

1. Mélange
MO+NPK + Digestat brut et pailleux
Structurant (C. porosité) = Déchets verts

2. Transformation biologique
Micro-org + O₂ + T°C + humidité

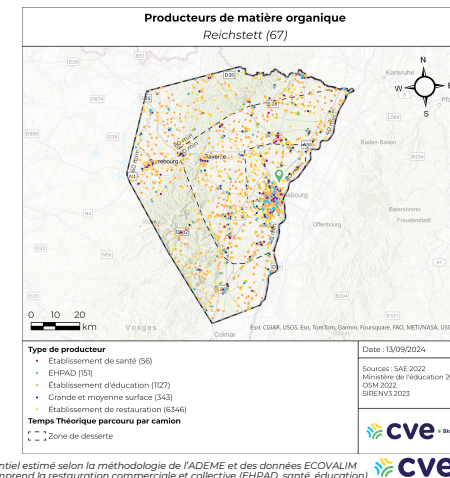
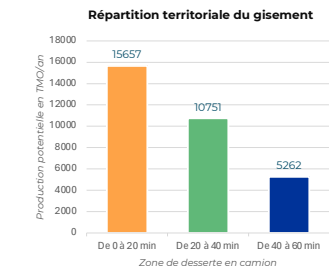
3. Maturation
Stabilisation, humification

4. Criblage
Affinage granulométrie

5. Stockage
Analyses conformité, attente épandage

Une grande disponibilité de la matière organique

- + de 30 000 t/an de matières organiques disponibles
- + de 8000 fournisseurs présents dans un périmètre d'1h en camion



*Potentiel estimé selon la méthodologie de l'ADEME et des données ECOVALIM
** Comprend la restauration commerciale et collective (EHPAD, santé, éducation)

➔ Origine et disponibilité de la matière organique sur le territoire

Enjeu de la valorisation des biodéchets dans le département du Bas-Rhin

Seulement quelques unités de valorisation en Alsace

Flux de matières organiques qui quittent l'Alsace en direction de la Lorraine :

- Biodéchets
- Résidus de l'industrie alimentaire



Objectif pour l'Alsace



30% des biodéchets valorisés



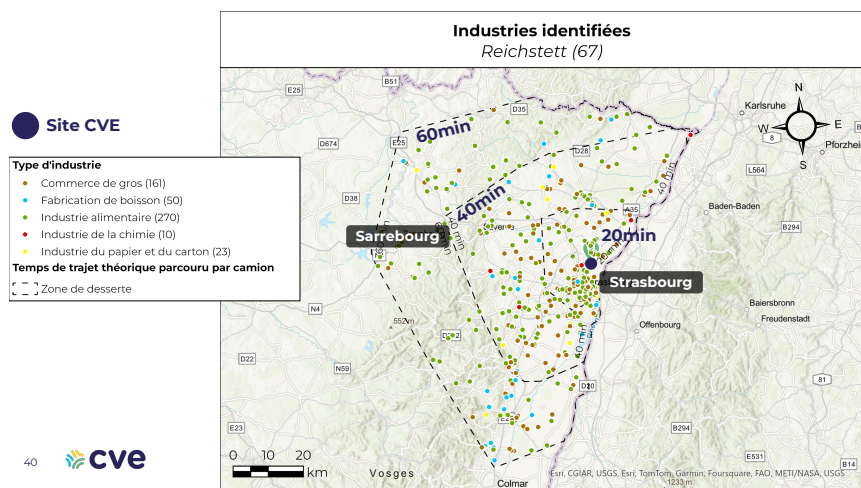
70% des biodéchets valorisés



La part de biodéchets représentera 41% des matières valorisées. L'objectif de CVE est de répondre à un besoin avéré sur le territoire, puisque seulement quelques unités de valorisation des biodéchets existent dans le département.

La ressource en matière organique à l'échelle du territoire est très importante :

- Plus de 45 000 t/an de matières organiques disponibles sur le territoire hors matières agricoles et matières issues de l'industrie agroalimentaire
- Plus de 8 000 fournisseurs présents dans un rayon d'une heure en camion



Gerard Pol-Gili, responsable énergies renouvelables à l'EMS, indique que le schéma directeur des énergies renouvelables de l'EMS prévoit une production locale de 180 GWh/an de biogaz sur le territoire, équivalent à accueillir un total de 4 sites de méthanisations territoriales. Actuellement, à l'échelle de l'EMS :

- 1 site existe déjà avec l'unité de Métahmusau-Lingenheld dont la capacité vient d'être doublée
- 1 site est en projet avec CVE à Reichstett

Georges Schuler ajoute que la quantité de matière organique disponible devrait augmenter, notamment avec l'objectif fixé par l'EMS de construire 3 000 à 4 000 logements par an d'ici 2030.

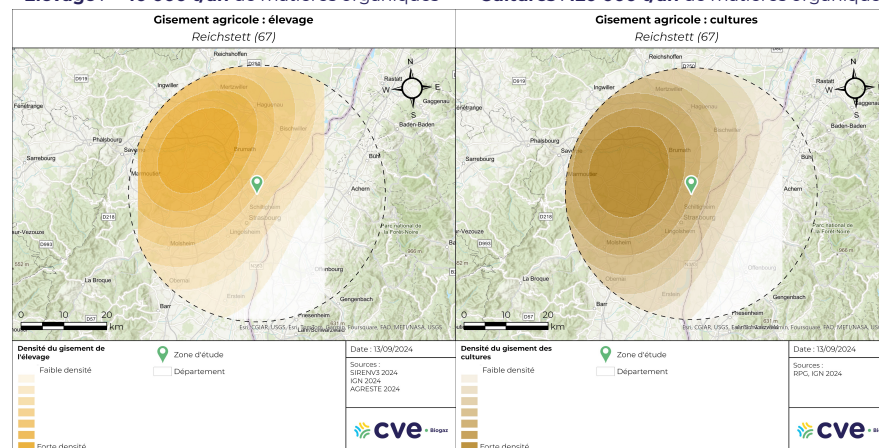
L'équipe CVE confirme en effet que le territoire produit plus de matière organique qu'il est actuellement possible d'en collecter.

Suite à une question, CVE explique ne pas envisager, à ce stade, de valoriser des matières organiques provenant d'Allemagne.

Quantité de matière organiques agricoles disponibles

Élevage : + 40 000 t/an de matières organiques

Cultures : 120 000 t/an de matières organiques



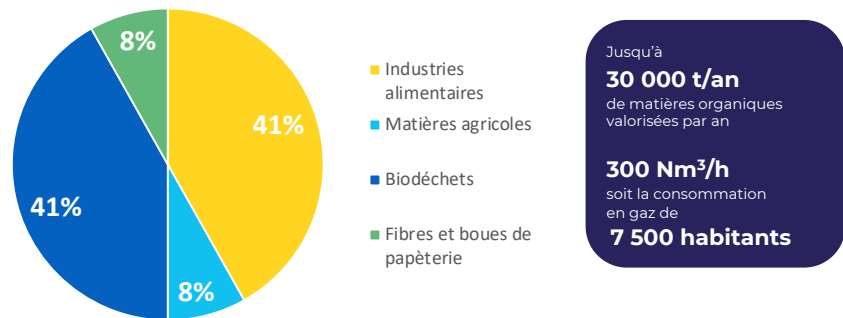
Les cartes ci-dessus présentent la densité de matières organiques agricoles produites sur le territoire. CVE indique ne pas se positionner en priorité sur ce type de matières.

Selon le besoin du projet et les caractéristiques de la ration, CVE pourra éventuellement être amené à valoriser des cultures intermédiaires à condition que ces cultures ne rentrent pas en concurrence avec les cultures à vocation alimentaire.

L'association PREE interroge CVE sur la présence d'effluents d'élevage dans les intrants prévus. Eric Zilliox, CVE, précise qu'une part minoritaire d'effluents d'élevage pourra être valorisée afin d'apporter des fibres dans le méthaniseur. Ces fibres pourront notamment provenir de boues papetières, d'effluents d'élevage et éventuellement de paille en échange de compost.

Plan d’approvisionnement de l’unité

Origine et disponibilité de la matière organique



CVE Eurométropole Nord – Groupe de Travail n°2 43
 30 septembre 2024

Le plan d’approvisionnement est un élément défini en amont, relativement stable car sa modification impliquerait des modifications techniques de l’unité de méthanisation.

Comme indiqué, CVE valorisera en majorité des :

- Biodéchets (issus des ménages et des restaurations collectives)
- Matières issues des industries agro-alimentaires

Démarche sanitaire pour la valorisation des sous-produits animaux

La part de matières provenant de résidus carnés représentera environ 3% (chiffre fourni a posteriori de la réunion par CVE) des matières entrantes.

Le processus de méthanisation valorisera des sous-produits animaux, qui seront systématiquement hygiénisés pour éliminer les agents pathogènes et prévenir les risques sanitaires. CVE précise que différentes catégories de sous-produits animaux existent.



Les matières qui ne seront pas valorisées :

- Les animaux malades non destinés à la consommation humaine, ne seront pas traités dans la filière de méthanisation.

Les matières qui pourront être valorisées

- Les effluents d’élevage
- Les résidus de panse et découpes de viandes invendues
- Les produits destinés initialement à la consommation humaine (restes de préparation de repas par exemple)

Relation et dialogue avec les unités de méthanisation du territoire

Dialogue avec les méthaniseurs du territoire

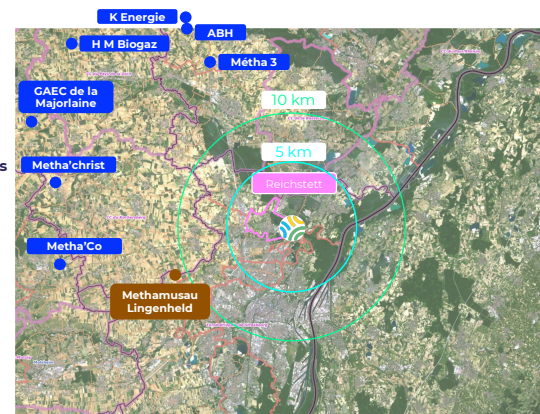


CVE et BiolID sont en contact avec les méthaniseurs du territoire :

- Metha'christ
- GAEC de la Majorlaine
- Metha'Co
- Metha 3
- K Energie
- Guth
- Methamusau Lingenheld
- Metha2S
- Biometha

Reste à rencontrer :

- ABH



CVE Eurométropole Nord – Groupe de Travail n°2 44
 30 septembre 2024

L’équipe CVE explique avoir ouvert un dialogue avec l’ensemble des unités de méthanisation du territoire dans le cadre des activités de négoce de matières organiques organique de la société Biolid (appartenant à CVE). En effet, Biolid fournit en matière organique un grand nombre d’unités de méthanisation du quart nord-est de la France.

L'objectif de CVE est ainsi de maintenir une bonne entente avec les méthaniseurs en fonctionnement.

L'équipe CVE a profité du groupe de travail pour établir le contact avec Régis Huss, Directeur adjoint de la chambre d'agriculture d'Alsace, mais également représentant de l'unité de méthanisation ABH.

➤ Réglementation pour la valorisation du compost

2 réglementations applicables pour valoriser l'engrais

	Compost normé	Compost non-normé
Apports nutritifs	Seuils N, P, K <ul style="list-style-type: none"> Teneurs en N, P et K < 3 % sur matière brute N + P + K < 7 % sur matière brute Matière organique > 20% sur matière brute et matière organique ≥ 30% sur matière sèche 	Valeurs inférieures aux seuils
Type d'engrais	Compost normé	Compost non normé Récupération effluents de plateforme
Valorisation	Commercialisable	Plan d'épandage. Non commercialisable et mis à disposition des agriculteurs
Quantité	10 à 12 000 tonnes par an	Équivalent à 10% du compost normé + effluents de plateforme : ≈ 500 ha



CVE Eurométropole Nord – Groupe de Travail n°2 47
30 septembre 2024

CVE rappelle que les engrais chimiques sont :

- Des engrais non-renouvelables
- Importés depuis l'étranger
- Plus coûteux pour les agriculteurs
- Moins nutritifs pour les sols

Une participante interroge CVE sur la possibilité de valoriser le compost normé auprès des particuliers, précisant qu'elle possède un verger de plus de 120 pommiers, mais que la réglementation lui interdit l'utilisation d'engrais de synthèse. Jérôme Fabiani répond qu'en théorie, CVE peut effectivement fournir du compost normé à tous. Toutefois, pour des

raisons logistiques et d'efficacité, l'entreprise privilégiera les exploitations agricoles pour valoriser le compost et permettre le suivi de la qualité des sols. La possibilité de fournir ce compost à des particuliers ou des collectivités ayant des terrains suffisamment vastes reste envisageable et pourra être étudiée au cas par cas par CVE.

Suite à la présentation du modèle d'unité de méthanisation de CVE, Régis Huss souligne que la normalisation du compost est difficile en raison de la diversité des matières premières utilisées, telles que les déchets alimentaires, les boues de papeterie et les biodéchets. La Chambre d'agriculture d'Alsace restera donc attentive à ce processus de normalisation.

Éric Zilliox confirme que la production de compost sera effectivement complexe, il anticipe un équilibre atteint rapidement pour permettre la production du compost normé. L'objectif de CVE est de valoriser le maximum de matières en compost normé.

En cas de non-respect des seuils Eric Zilliox indique que le compost non-normé ne pourra pas être commercialisé à condition que sa non-conformité ne porte que sur des paramètres agronomiques. Il pourra être valorisé sur certaines parcelles agricoles validées et contrôlées par la chambre d'agriculture d'Alsace. L'objectif est de garantir la bonne dégradation du compost non normé dans le sol. Un plan d'épandage est en cours de validation à cet effet. Éric Zilliox ajoute que l'épandage de compost non normé nécessite un suivi à long terme des parcelles, tandis que pour un compost normé, la responsabilité de son utilisation est transférée à l'agriculteur.

Chaque année, la réglementation stipule que seulement 10 % du compost produit peut être valorisé en tant que compost non normé. Si ce pourcentage est dépassé, il est nécessaire d'orienter l'excédent vers une filière alternative définie dans le plan d'épandage.

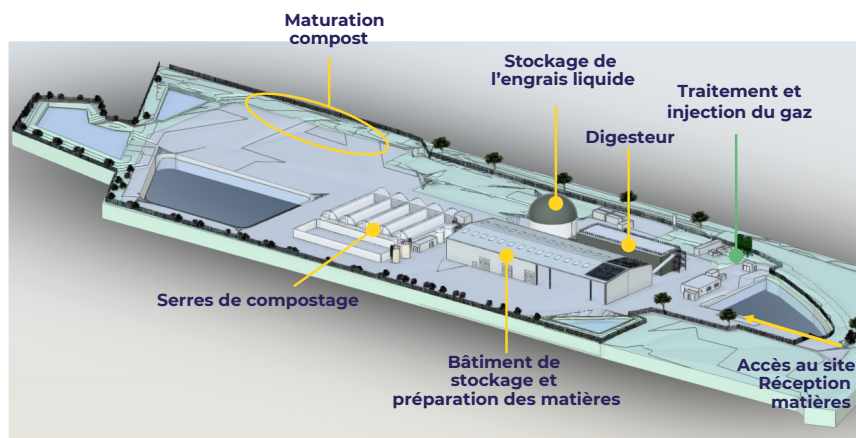
Fonctionnement du site d'implantation

Le site d'implantation



CVE Eurométropole Nord – Groupe de Travail n°2 49
30 septembre 2024

Plan du site d'implantation



Ci-dessus, CVE a présenté le plan prévu pour l'unité de méthanisation de Reichstett.



➡ Le cycle de la matière

Réception des matières

Les matières seront réceptionnées et triées dans un premier bâtiment de stockage équipé d'un système de filtration de l'air.

CVE précise que l'étape du tri est effectuée dans le bâtiment de réception avec un déconditionneur qui sépare les matières valorisables du carton, plastique ou métal. Cette technologie est basée sur un système mécanique de perforation puis pressage de la matière organique pour la récupérer. Elle permet à CVE d'assurer des niveaux stricts sur les indésirables.

Cette étape est essentielle explique Jérôme Fabiani puisqu'elle permet de préserver les installations et d'assurer la qualité du compost auprès des agriculteurs partenaires.

Production et injection du biométhane

Les matières sont ensuite envoyées dans le méthaniseur (digesteur) pour collecter le biogaz.

Les éléments liquides issus du processus de méthanisation sont ensuite réinjectés dans le processus tandis que l'engrais solide est entreposé dans des serres pour permettre la réaction de compostage.

Le biogaz produit par la méthanisation est lui traité avant d'être injecté dans le réseau de distribution local. Ce traitement correspond à la phase d'épuration, qui permet de séparer les molécules de CO₂ du biométhane.

Production du compost

Une fois passée dans le méthaniseur, les matières solides sont stockées dans des serres fermées (compôdomes), équipées également d'un système de traitement de l'air, pour permettre la réaction de

compostage. La matière organique valorisée est ensuite mélangée avec des résidus de déchets verts pour structurer le compost.

Le processus permet d'atteindre une température de 70°C et assure l'hygiénisation des matières. Cette étape permet ainsi de désactiver le compost en termes d'odeur. CVE ajoute que le processus de compostage dure environ 1 mois (3 semaines l'été et 5 semaines l'hiver).

L'équipe CVE a ensuite précisé les modalités de stockages et de gestion du compost. Le compost est disposé dans des compôdomes en milieu fermé, le site comptera 4 compôdomes, soit une capacité de stockage équivalente à 4 mois.

La dernière étape est ensuite celle la maturation. Le compost est ainsi entreposé sur une dalle en béton à l'air libre pendant 1 mois, où sa qualité est analysée avant la livraison.

Respecter l'environnement sonore

L'association PREE a souhaité aborder l'aspect sonore de l'unité de méthanisation. En réponse, CVE a précisé que la réglementation en vigueur impose des niveaux sonores maximums sur site de :

- 60 dB la nuit
- 70 dB le jour

Constant Delatte a ajouté que les unités de méthanisation ne sont pas des sites bruyants et que cet aspect n'a jamais été relevé à l'occasion des visites de méthaniseurs.

➔ Enjeux environnementaux

Faune et flore :

- **Diagnostic** : 4 prospections menées (sept. 2023, janv. 2024, mai 2024, juil. 2024).
 - Habitats naturels
 - Flore : Jacobée observée en septembre 2023 mais absente en juillet 2024
 - Préservation ou transplantation si retrouvée lors des travaux
 - Faune
 - Sondages pédologiques analysés

Zone humide :

- Présence de zones humides sur le site : 0,4ha concerné par la construction
- Mesures : Ajustement des plans d'implantation pour éviter et réduire l'impact
- Compensation : 0,9ha de compensation (quantitative et qualitative)

Participer à la continuité écologique sur les espaces libres

- Bois du Ried Rott : trame verte
- Mise en place de plusieurs couches végétales pour conserver un continuum végétalisé



Jacobée



Résultats de l'étude faune-flore

Une étude faune-flore, réalisée par un bureau indépendant, a été conduite sur le site à toutes les saisons. Une seule observation notable a été faite : la jacobée a été détectée en septembre 2023, bien qu'elle ait été absente en juillet 2023, période où elle aurait normalement dû être présente. Si cette espèce est repérée lors des travaux par CVE, des mesures seront prises pour préserver les zones où elle se trouve ou procéder à sa transplantation vers des zones sûres.

Concernant la faune, aucune espèce protégée n'a été détectée sur le site.

Mesures de compensation pour la zone humide

Une zone humide a été identifiée sur le site, nécessitant des mesures de compensation à la fois qualitatives et quantitatives (en termes de surface). Ainsi, 0,9 hectare viendront compenser les 0,4 hectare de zone humide impactés par le projet. La compensation sera effectuée sur le site, car certaines zones y seront préservées. Des améliorations seront également apportées à des zones spécifiques du site CVE afin d'éviter des

interventions en dehors de celui-ci. Par exemple, un fossé actuellement bâché sur le site sera débâché par CVE afin de le rendre plus propice à la faune et la flore locales, améliorant ainsi sa fonctionnalité écologique.

Georges Schuler précise que le site est une ancienne friche industrielle entièrement bétonnée qui accueillait l'activité de mise en bouteille de Butagaz. Le site reste aujourd'hui un lieu de stockage, mais toute la classification Seveso a été retirée, il ne présente donc plus de risque industriel lié à cette réglementation. Bien que le site ne soit plus pollué, il conserve une vocation strictement industrielle.

Georges Schuler a également indiqué que le risque inondation était inexistant sur ce site car Butagaz y avait déjà conduit des travaux pour le rehausser.

Intégration paysagère

- Dôme gris-beige préconisé sur le post-digesteur (16,7m en point haut)
- Site d'implantation relativement isolé

Photomontage



CVE Eurométropole Nord – Groupe de Travail n°2
30 septembre 2024 56

Une seule recommandation concernant l'intégration paysagère du site a été formulée, portant sur la couleur du dôme du post-digesteur. Le site étant relativement isolé et entouré d'arbres, l'impact visuel est jugé très limité. CVE présente ci-dessus un photomontage de l'entrée du site. Georges Schuler précise que la voie d'accès utilisée par CVE n'est pas accessible au public.

➡ Gestion et traitement des eaux

Bassins créés :

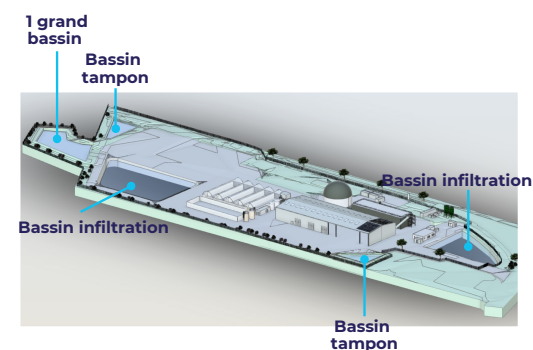
- 1 grand bassin : Récupération des lixiviats de compostage pour épandage
- 2 bassins tampons : Récupération des eaux de voirie, pluie et extinction incendie
- 2 bassins d'infiltration : Gestion des surverses et des eaux de toiture

Rétention :

- Site entièrement imperméabilisé
- Capacité de 2000m³ par talutage (20-30cm autour de la zone de méthanisation)
- Rétention d'environ 2000 m³ créée par talutage de 20-30 cm autour de la zone de méthanisation

Eaux usées:

- Gestion des eaux usées du bâtiment administratif sur site.



L'équipe CVE a présenté le système de gestion des eaux du site comportant 5 bassins à ciel ouvert :

CVE différencie la gestion des eaux entre la partie amont et aval du site.

- Le grand bassin recueille les eaux de pluie, qui sont soit réintroduites dans le processus de production, soit épandues de manière contrôlée.
- Deux bassins tampons collectent les eaux de la plateforme et des voiries. Après une période de repos et un contrôle de qualité, ces eaux sont envoyées vers un bassin d'infiltration pour être infiltrées dans les sols. Elles peuvent également être utilisées en cas de besoin pour la lutte contre les incendies.

CVE précise également que les eaux récupérées sur le site ayant été en contact avec la matière pourront être :

- Réutilisés l'été pour humidifier le processus de compostage
- Valorisée par des agriculteurs dans le cadre de conventions établies pour une durée de 5 ans

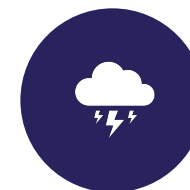
Suite à une question, CVE précise avec la confirmation du maire, que le projet n'aura pas d'impact sur la présence du moustique dont le périmètre de chasse est d'environ 60m.

Un participant s'interroge sur le risque d'une pollution à l'ammoniaque des cours d'eau, en référence notamment à l'accident de Châteaulin en 2020. CVE explique que l'unité de Châteaulin produisait de l'engrais liquide qui contenait de l'azote ammoniacal et qui a fuité dans un cours d'eau. Or, la production de compost solide sur le site CVE à Reichstett permettra de stocker l'engrais organique, contenu dans les matières valorisées, bénéfique pour stimuler la vie des sols sous forme solide sans risque de fuite. De plus, le compost contient de l'azote sous forme organique beaucoup moins lessivable que l'azote ammoniacal.

Étude sur la foudre

Deux études réglementaires vont être lancées ultérieurement pour déterminer la nécessité d'installer un dispositif paratonnerre :

- Etude technique de foudre (ETF)
- Analyse de risque foudre (ARF)



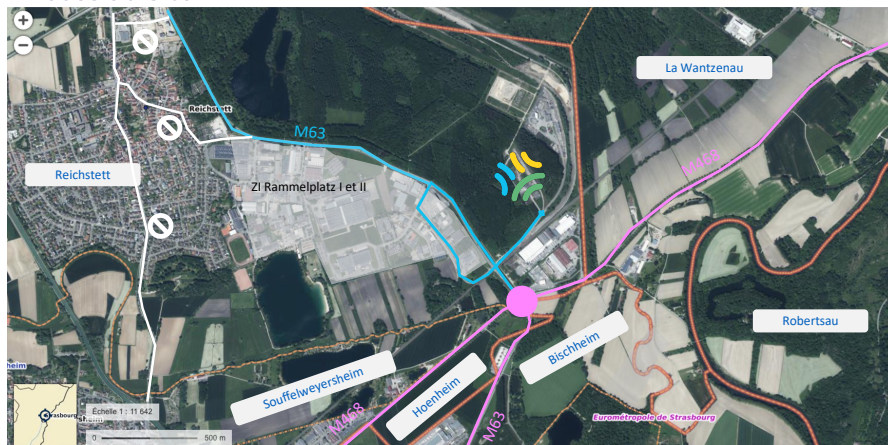
L'étude foudre interviendra à une phase ultérieure du projet. Deux études réglementaires seront menées pour évaluer le risque de foudre sur le site.

➔ Anticiper le trafic routier

Accès au site



Accès au site



30 septembre 2024

Quel trafic routier est généré par la méthanisation?

Proposition pour fluidifier le trafic sur la M63, quel impact réel sur la M63 ?



Flux entrants : **10 poids lourds** en moyenne par jour ouvré
Répartition : environ **1 poids lourd par heure**
Impact : **2 poids lourds** sur la M63 aux heures pleines (1 le matin & 1 le soir)

Point de vue des entreprises suite au petit déjeuner organisé : Pas d'inquiétudes particulières concernant le trafic routier

Vente de compost : **10 poids lourds** par jour ouvré pendant 40 jours sur l'année

➔ Impact de la flotte CVE limité sur la problématique de congestion de la M63

Horaire d'ouverture du site CVE :
du **lundi au vendredi de 8h00 à 17h30**



CVE Eurométropole Nord – Groupe de Travail n°2
30 septembre 2024

64

Sécurité pour accéder au site



CVE Eurométropole Nord – Groupe de Travail n°2
30 septembre 2024

63

Concernant le trafic routier, Georges Schuler a rappelé l'ensemble des enjeux sur le territoire :

- La M63 est une voie encombrée où circulent près de 34 000 véhicules par jour. Cette route est la seule qui dessert les ZAs de Rammelplatz et de Bischheim-Hoenheim et utilisable par les poids-lourds.
- Les zones industrielles sont en développement et l'arrivée de nouveaux industriels va accroître de manière significative le trafic routier sur le secteur (entreprise STEF logistique, HEPPNER Strasbourg, Wagram, etc.)

CVE a ainsi rappelé qu'aucun véhicule ne traversera le centre-ville de Reichstett et a précisé les chiffres concernant le trafic routier généré par l'activité de méthanisation :

- En moyenne, **10 véhicules CVE** circuleront sur la M63 chaque **jour** pour livrer les matières, soit un rythme moyen d'un véhicule par heure.

- En période de distribution du compost, CVE anticipe une augmentation du trafic équivalente à 10 camions supplémentaires circulant sur une durée de 40 jours par an, soit un total de 400 livraisons par an. Néanmoins, le compost solide pouvant être stocké en bout de champs par les agriculteurs, CVE pourra être amené à effectuer un lissage de ses livraisons sur l'année en fonction de la demande et de la gestion des stocks sur le site.

Suite aux échanges, l'ensemble du groupe de travail a préconisé d'organiser une réunion avec l'ensemble des industriels sur le secteur au moment de la mise en service de CVE pour se coordonner et limiter l'impact pour le territoire.

Un participant a notamment souligné la particularité des flux qui seront générés par STEF Logistique (jusqu'à 80 à 100 camions par jour) qui se concentrent sur des horaires précis et l'importance de s'organiser avec eux.

Georges Schuler demande si l'apport des matières sur le site va être régulier. Jérôme Fabiani indique que la quantité de matières entrantes est en général constante sur toute l'année afin d'apporter une stabilité dans la ration.

L'équipe CVE a expliqué que les livraisons seront effectuées uniquement en journée entre 8h et 17h30. Une partie de la flotte CVE empruntera également la route vers La Wantzenau et évitera ainsi d'emprunter systématiquement la totalité du tronçon de M63 qui passe à Reichstett.

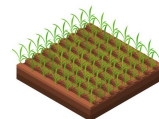
L'option de recourir au transport ferroviaire pour livrer les matières a été évoquée mais ce mode de livraison n'est à ce jour pas suffisamment compétitif pour être envisagé par CVE et la majorité des industriels en France.

Une livraison du compost fonction de la demande agricole



2 principales périodes de fertilisation :

- Printemps
- Été



Livraisons à étaler sur toute l'année en fonction :

- Commandes des agriculteurs
- Contraintes d'exploitations du site
- Conditions météorologiques

- ETA chargées de livrer le compost aux agriculteurs
- Respect de la réglementation ZFE par les prestataires CVE



CVE Eurométropole Nord – Groupe de Travail n°2
30 septembre 2024

66

Le compost sera transporté par :

- Des camions en majorité
- Des tracteurs, notamment si l'agriculteur est proche de l'unité

Les périodes de livraisons pourront être impactées par les conditions météorologiques notamment en cas de forte pluie afin de préserver les apports nutritifs du compost. Éric Zilliox précise que la principale période de livraison se situera principalement après les moissons d'été et d'automne et/ou en sortie d'hiver. La production de compost offre une flexibilité à CVE, permettant des livraisons anticipées avant les besoins d'épandage, permettant ainsi aux agriculteurs de constituer des réserves pour les futures campagnes.

➔ La maîtrise de l'environnement olfactif

• « Y aura-t-il des odeurs en provenance du site ? »

- **Sur l'unité de méthanisation :**
 - Matières odorantes **livrées en citernes ou camions bâchés et déchargées à l'intérieur du bâtiment fermé**
 - Bâtiment disposant d'un **système d'aspiration et de traitement d'air performant**
 - Engrais liquide est stocké dans une cuve fermée
 - Engrais solide sera stocké sur site dans des silos couvert
- **Sur les parcelles lors de l'épandage**
 - **Compost stabilisé car issu d'un traitement avec un temps de maturation long de 30j en digesteur puis 4 semaines en compodôme.**
 - **Réduction des odeurs :** engrais directement enfoui → Élimination du stockage des effluents en bord de champ
- **État olfactif initial**
 - Normes EN 16841-2, NF X43-103 et NF EN 13725
 - Rayon de 2km autour du site
 - Utilisé en cas de plainte



Coop de Mansle & CVE – Projet Nord Charente - 69
Groupe de Travail – 17 septembre 2024

Jérôme Fabiani a exposé les mesures mises en place par CVE pour maîtriser l'environnement olfactif. Les matières solides seront acheminées sous bâche, tandis que les matières liquides arriveront en citerne. Après leur déchargement, les matières odorantes seront stockées dans un bâtiment fermé, équipé d'un système de filtration de l'air performant.

Le processus de méthanisation s'effectue en milieu anaérobie (sans oxygène) pour permettre la production de biogaz. Les serres, où s'opère la phase de compostage, sont également équipées d'un puissant système de filtration de l'air.

Une fois vidées de leurs composants odorants, les matières compostées sont stockées à l'air libre. Le compost livré et épandu sera ensuite enfoui et incorporé au sol par les agriculteurs. Suite à une question, Jérôme Fabiani précise que CVE prend en charge les frais liés à l'épandage, en faisant appel à des prestataires.

Concernant la partie réglementaire, une étude de dispersion des odeurs sera réalisée à partir du plan d'approvisionnement, du tonnage et des plans du site. Cette étude simulera la dispersion des éventuelles odeurs et définira la conception de l'unité avant construction.

Un état olfactif initial sera également réalisé et documenté, ce qui permettra de comparer cette référence en cas de signalement après la mise en service.

➔ Sécurité du site

Injection du biométhane

Surveillance et contrôle du site

La production de gaz sur site : est-ce dangereux ?

Y a-t-il du gaz stocké sur le site ?

Le **biométhane** n'est **pas stocké sur site**, il est tout de suite **injecté dans le réseau**.

Seul du **biogaz brut** est stocké dans la partie supérieure – le ciel gazeux- des digesteurs sur un **volume limité** (2 à 3 heures de stockage). Ce stockage à très faible pression (< 30 mbar) est réalisé en absence d'oxygène ce qui empêche son inflammation.

La torchère est un **équipement de sécurité**, son fonctionnement peut s'observer en cas de pannes ou de maintenance de l'unité, pour éviter de dégager de CH₄ (jusqu'à 3% du temps de production).

Quel sont les risques ?

Les zones à risques sont identifiées (zone ATEX) et des équipements électriques spécifiques sans étincelle sont prévus.

Les centrales de méthanisation sont des Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

- Elles font l'objet d'un **suivi technique réglementé et contrôlé** par les administrations.
- Elles présentent un risque d'accidentologie **très faible**.
- **Astreinte 24h/24 et 7j/7**



CVE Eurométropole Nord – Groupe de Travail n°2 70
30 septembre 2024

L'équipe CVE a expliqué que le gaz renouvelable produit est injecté en continu dans le réseau et qu'il n'est pas stocké sur le site.

Roger Bock, directeur adjoint du développement commercial chez R-GDS développe que :

- La qualité du gaz est contrôlée. En cas de non-conformité, il est purifié à nouveau avant d'être évacué par la torchère, si nécessaire.
- Le gaz est ensuite odorisé

Roger Bock souligne également que le biométhane et le gaz naturel d'origine fossile possèdent exactement les mêmes caractéristiques.

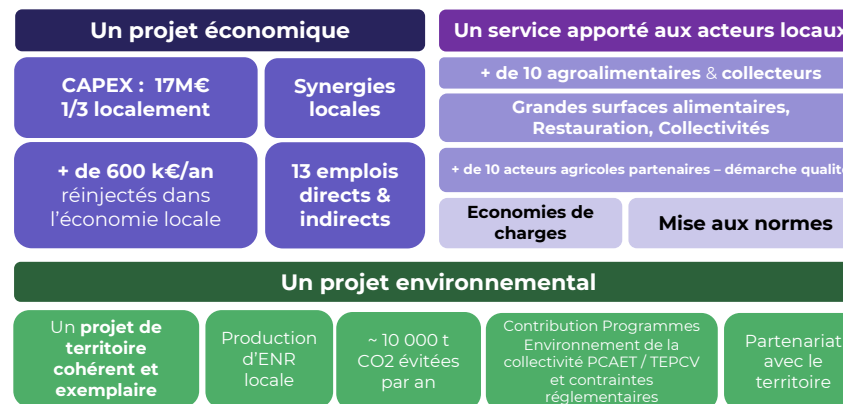
Suite à une question, CVE indique que la torchère est un organe de sécurité sur le site, activée uniquement lorsqu'une quantité trop importante de biogaz est produite pour être injectée ou que le gaz n'est pas conforme.

Stockage des engrais

Pia Fischer, présidente de l'association PREE a souhaité savoir si le stockage des engrais présentait un risque d'explosion. L'équipe CVE a ainsi indiqué que ce risque n'existait pas, contrairement au stockage d'engrais chimiques. En effet, le procédé de compostage est similaire au procédé naturel de compostage pratiqué chez soi et ne présente aucun risque d'explosion.

La valorisation de la matière au cœur du territoire

Les retombées globales du projet



CVE Eurométropole Nord – Groupe de Travail n°2 73
30 septembre 2024

Jérôme Fabiani a mis en avant les retombées du projet CVE Eurométropole Nord pour le territoire :

- Le coût de construction est estimé à environ 17 millions d'euros. CVE favorise un travail avec les entreprises locales pour permettre qu'environ 1/3 de la valeur soit investie localement
- La création de 6 emplois équivalents temps plein non-délocalisable et 7 emplois indirects
- Des partenariats avec le secteur agricole et les entreprises alimentaires locales
- Un bilan environnemental positif

Un participant a demandé si CVE bénéficiait de subvention pour le projet. Le dossier administratif étant en cours de finalisation, Jérôme Fabiani a expliqué qu'un dossier de demande de subventions sera constitué ultérieurement auprès de l'ADEME.

Question : Quelle est la viabilité économique du projet ?

La réponse à cette question est apportée par CVE a posteriori de la réunion par écrit.

La viabilité économique du projet repose principalement sur la vente du biométhane, garantie par un contrat de 15 ans qui assure un revenu stable indépendant des fluctuations du marché de l'énergie. Dans une moindre mesure les redevances liées au traitement des matières organiques et la vente de compost apporteront des revenus complémentaires à CVE.

Un capital ouvert à une gouvernance partagée

Gouvernance partagée

- Possibilité d'ouvrir le capital du projet aux acteurs du territoire

- Citoyens
- Entreprises
- Collectivité



CVE Aoste : Investissement local de la commune et de la Communauté de communes dans le projet



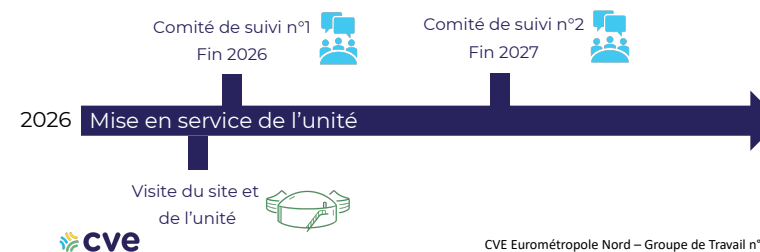
CVE Eurométropole Nord – Groupe de Travail n°2
30 septembre 2024 74

Lorsque le projet atteint le stade de la construction, CVE peut ouvrir son capital pour permettre l'investissement d'acteurs locaux intéressés dans la démarche. À l'image de CVE Aoste, où l'intercommunalité a investi, CVE s'inscrit dans une logique de partage et de redistribution des richesses.

Poursuivre le dialogue

Comité de suivi

- 1 fois par an pour les 2 ou 3 premières années de la mise en service
- Avec le groupe de travail
- Assurer le suivi de l'activité en fonctionnement



L'équipe CVE a proposé au groupe de travail l'organisation d'un comité de suivi à l'occasion de la mise en service du projet. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de maintenir le dialogue avec les parties prenantes locales dans un format similaire à celui du groupe de travail et est appréciée par les participants au groupe de travail.

➔ L'opportunité d'installer une station BioGNV

Opportunité d'installation d'une station BioGNV

Mise en place progressive des ZFE :

- D'ici 2028 pour les véhicules Crit'Air 3



Avantages environnementaux du BioGNV :

- Compatible Crit'Air 1
- Réduction des émissions de CO₂
- Énergie 100% renouvelable & locale
- Décarboner nos mobilités



Quel plan d'action ?

- Identifier des prospects
- Sélectionner un site approprié
- Trouver des opérateurs spécialisés



CVE Eurométropole Nord – Groupe de Travail n°2
30 septembre 2024 76

L'EMS prévoit la mise en place progressive des ZFE (Zone à faibles émissions), qui concerne notamment les zones d'activités de Reichstett dont le site d'implantation CVE. Georges Schuler indique que les zones d'activités sont rattachées à l'Eurométropole de Strasbourg. La commune de Reichstett est notamment en réflexion pour trouver une ressource adaptée pour alimenter en carburant ses camions. Les représentants de l'EMS ont également souligné que l'installation d'une station BioGNV serait une opportunité intéressante pour l'EMS.

CVE a ainsi proposé l'idée d'organiser un dialogue avec les entreprises et les acteurs qui pourraient être, à long terme, intéressés par la mise en place d'une station BioGNV sur le secteur, alimentée par l'unité de méthanisation de Reichstett.

CVE a précisé qu'il n'y avait pas de risques de concurrence sur la production d'éthanol étant donné qu'il existe peu d'usine pour valoriser ce produit.



Conclusion

Le calendrier du projet



CVE Eurométropole Nord – Groupe de Travail n°2
30 septembre 2024 78

Le projet CVE Eurométropole fait l'objet d'une demande ICPE auprès des services de la préfecture. Les dates de la consultation publique seront intégrées sur le site internet dédié au projet disponible en [cliquant ici](#).

Georges Schuler indique à l'ensemble du groupe de travail qu'un projet photovoltaïque au sol, à proximité du site d'implantation CVE fait également l'objet d'une demande d'autorisation pour la fin d'année 2024. La commune de Reichstett est ainsi amenée à devenir un pôle important en termes de production d'énergies renouvelables à l'échelle de l'EMS précise Gerard Pol-Gili.



Jérôme FABIANI
Responsable Développement Projet NORD EST
jerome.fabiani@cvegroup.com
06.24.32.99.93

<https://cve-eurometropole-nord.alsace>
contact@cve-eurometropole-nord.alsace